

DELIBERATION N° 2015/285

Autorisation donnée au Maire à signer le marché relatif aux « Rondes de surveillance / Gardiennage » de la Ville de Dumbéa pour l'année 2016, ainsi que les avenants éventuels

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 1^{er} octobre 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/75 du 11 août 2015,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « administration générale et finances » et « aménagement du territoire – développement économique – développement durable » entendue en séance du 14 septembre 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à signer le marché relatif aux « Rondes de surveillance / Gardiennage » de la Ville de Dumbéa pour l'année 2016 ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique dudit contrat.

ARTICLE 2 /

La dépense correspondante est estimée, comme ce qui suit :

- Minimum : 15 000 000 F TTC Maximum : 45 000 000 F TTC

Elle sera imputable au budget de fonctionnement de la Ville, section fonctionnement, chapitre 011, article 6042, exercice 2016.

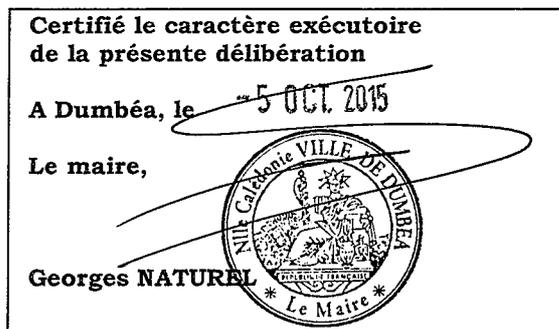
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

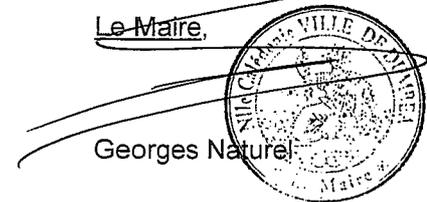
Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 1^{er} OCTOBRE 2015



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 1^{er} OCTOBRE 2015



DESTINATAIRES :

| | | |
|------------------------|---|---|
| SUBD. ADMINIS. SUD | - | 1 |
| S.G | - | 1 |
| AFFICHAGE | - | 1 |
| DST | - | 1 |
| SERVICE DES FINANCES | - | 2 |
| TRESORIER PROVINCE SUD | - | 1 |